

## DECLARATION DES PERFORMANCES

### No. DoP-BESGWC-010-0713

1. Code d'identification unique du produit type :

**webermix MM 301 all day**

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4\*:

**La date de production, la ligne de production, le numéro de sac et le site de production sont imprimés sur l'emballage ou sur les documents de livraison**

3. Usage(s) prévu(s) du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

**Mortier de montage performanciel d'usage courant (G) pour murs, poteaux et cloisons en maçonnerie, pour l'intérieur et l'extérieur**

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5\* :

**Saint-Gobain Construction Products sa – Division Weber**

**Oostvaardijk 10**

**B-1850 Grimbergen**

**Tél : + 32 (0)2 254 78 54**

**Fax : + 32 (0)2 254 78 55**

**Site web : [www.be.weber](http://www.be.weber)**

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2\* :

**Non applicable**

6. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction conformément à l'annexe V\* :

**Système 2+**

\* du règlement (UE) n°305/2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de constructions

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

**EN 998-2**

**L'organisme notifié PROCERTUS, n° d'identification 0965, a réalisé selon le système 2+ les tâches suivantes :**

- une inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine**
- une surveillance, une évaluation et une appréciation permanentes du contrôle de la production en usine**

**Et a délivré le certificat de conformité du contrôle de la production en usine MOR/4728.**

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

**Non applicable**

9. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécification technique harmonisée
Réaction au feu	A1	<b>EN 998-2 : 2016</b>
Résistance à la compression	M5	
Adhérence / Résistance initiale au cisaillement	0,26 N/mm <sup>2</sup> *	
Absorption d'eau	0,5 [kg/ (m <sup>2</sup> . min0,5)]	
Teneur en chlorures	≤ 0,1M.%	
Perméabilité à la vapeur d'eau	μ 15/35 (valeur tabulée EN 1745)	
Conductivité thermique	λ <sub>10,sec</sub> ≤ 0,75 W/(m.K) pour P = 50% λ <sub>10,sec</sub> ≤ 0,81 W/(m.K) pour P = 90% (valeur tabulée EN 1745)	
Durabilité (résistance au gel/dégel)	basée sur des expériences réelles, avec mise en œuvre qualifiée, convient pour une application en milieu agressif	
Substances dangereuses	voir FDS	

\* cette valeur est le résultat d'essais normalisés en laboratoire à +20°C (échantillons préparés selon EN 1015-2 et testés selon EN 1052-3) sur des briques de référence définies par BE-CERT. Elle peut être sensiblement modifiée par les conditions de mise en œuvre et la température sur le chantier.

Notes relatives au tableau :

1. La colonne 1 contient la liste des caractéristiques essentielles définies dans les spécifications techniques harmonisées pour l'usage ou les usages prévus indiqués au point 3 ci-dessus ;

2. Pour chaque caractéristique essentielle citée dans la colonne 1 et conformément aux prescriptions de l'article 6, la colonne 2 contient les performances déclarées, exprimées par niveau ou classe ou au moyen d'une description, correspondant aux caractéristiques essentielles respectives. Les lettres «NPD» (performance non déterminée) sont mentionnées lorsque les performances ne sont pas déclarées ;

3. Pour chaque caractéristique essentielle citée dans la colonne 1, la colonne 3 contient une référence datée à la norme harmonisée correspondante et, le cas échéant, le numéro de référence de la documentation technique spécifique ou appropriée utilisée.

Lorsque, conformément à l'article 37 ou 38, la documentation technique spécifique a été utilisée, les exigences remplies par le produit :

**Non applicable**

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Bas Huysmans,  
Directeur Général

---

Grimbergen 14/01/2020



---

Annexes fournies avec la déclaration des performances conformément au règlement (UE) n°305/2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de constructions, article 6, paragraphe 5, et du règlement (CE) n° 1907/2006 concernant REACH, article 31 ou article 33

1. (31) Fiche de données de sécurité (MSDS) : [disponible sur www.be.weber](http://www.be.weber)
2. (33) Information sur les substances à risque : [non applicable](#)